

NITRIC ACID >10 - 30%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	07/30/2026	100000074459	08/22/2023
			Date de la première version publiée:
			08/22/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : NITRIC ACID >10 - 30%
Code du produit : 00000000016170486
Synonymes : Donnée non disponible
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Univar Solutions Canada Ltd.
Adresse : 64 Arrow Road
North York, ON, M9M 2L9
Canada

Numéro d'appel d'urgence:

Contact d'urgence local : Pendant les heures de bureau du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h30
(heure normale du Pacifique) : 1-866-686-4827

Renseignements complémentaires : : Partie responsable: Département de la conformité des produits
E-mail: SDSNA@univarsolutions.com
Demandes de FDS : 1-855-429-2661
Website: www.univarsolutions.com

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3
Corrosion cutanée : Catégorie 1A
Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.

NITRIC ACID >10 - 30%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	07/30/2026	100000074459	08/22/2023
			Date de la première version publiée:
			08/22/2023

Conseils de prudence

:

Prévention:

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

No.-CAS	Synonymes	Nom Chimique	Pourcentage de poids
7697-37-2	nitric acid	Nitric acid	10 - 30

NITRIC ACID >10 - 30%

Version 1.1	Date de révision: 07/30/2026	Numéro de la FDS: 100000074459	Date de dernière parution: 08/22/2023 Date de la première version publiée: 08/22/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel
Toute concentration indiquée en tant que plage est due à la variation du lot.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- | | |
|---|---|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance. |
| En cas d'inhalation | : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : Aucun(e) à notre connaissance. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|----------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre sèche
Mousse
Brouillard d'eau |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit |
| Dangers spécifiques pendant | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les |

NITRIC ACID >10 - 30%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	07/30/2026	100000074459	08/22/2023
			Date de la première version publiée: 08/22/2023

- | | |
|---|--|
| la lutte contre l'incendie | égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : Oxydes d'azote (NOx) |
| Information supplémentaire | : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | |
|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations |

NITRIC ACID >10 - 30%

Version 1.1	Date de révision: 07/30/2026	Numéro de la FDS: 100000074459	Date de dernière parution: 08/22/2023 Date de la première version publiée: 08/22/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Conditions de stockage sures	:	locales et nationales. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Matières à éviter	:	Ne pas entreposer près des acides.
Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

No.-CAS	Composants	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
7697-37-2	Nitric acid	TWA	2 ppm 5.2 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	4 ppm 10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	2 ppm	CA BC OEL
		STEL	4 ppm	CA BC OEL
		VECD	4 ppm 10 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP	2 ppm 5.2 mg/m3	CA QC OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Protection des mains	:	
Remarques	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection des yeux	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

NITRIC ACID >10 - 30%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/22/2023
1.1	07/30/2026	100000074459	Date de la première version publiée: 08/22/2023

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: âcre
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 1
Point de congélation (Point de congélation)	: -44 °C (-47 °F)
Point d'ébullition (Point/intervalle d'ébullition)	: 122 °C (252 °F)
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1.22 - 1.42
Densité	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	: Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.
Matières incompatibles	: Anhydride acétique Alcools Métaux alcalins Bases carbure

NITRIC ACID >10 - 30%

Version 1.1	Date de révision: 07/30/2026	Numéro de la FDS: 100000074459	Date de dernière parution: 08/22/2023 Date de la première version publiée: 08/22/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Acier au carbone
chlorates
Acide chromique
Des matières combustibles
Cuivre
Cyanures
Métaux
Matières organiques
Agents réducteurs
sulfures
eau

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 10 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

7697-37-2:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.65 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Substance d'essai: acide nitrique
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

7697-37-2:

Espèce : Lapin
Résultat : Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

7697-37-2:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

NITRIC ACID >10 - 30%

Version 1.1	Date de révision: 07/30/2026	Numéro de la FDS: 100000074459	Date de dernière parution: 08/22/2023 Date de la première version publiée: 08/22/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer les substances conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales en vigueur.
Pour obtenir de l'assistance relativement à vos besoins en matière de gestion des déchets, notamment l'élimination, le recyclage et la réduction du flux des déchets, communiquez avec Univar Solutions ChemCare: 1-800-637-7922

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 2031
Nom d'expédition des Nations unies	: Nitric acid
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Corrosive
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 855

NITRIC ACID >10 - 30%

Version 1.1	Date de révision: 07/30/2026	Numéro de la FDS: 100000074459	Date de dernière parution: 08/22/2023 Date de la première version publiée: 08/22/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : N'est pas autorisé au transport

Code IMDG

Numéro ONU	: UN 2031
Nom d'expédition des Nations unies	: NITRIC ACID
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
EmS Code	: F-A, S-B
Polluant marin	: non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG_ROAD

Numéro ONU	: UN 2031
Nom d'expédition des Nations unies	: ACIDE NITRIQUE
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
Polluant marin	: non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Le)s classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants : 7697-37-2

Ce produit a été classé selon les critères de risque du HRP et la SDS contient toutes les informations exigées par le HRP.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
- : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NITRIC ACID >10 - 30%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/22/2023
1.1	07/30/2026	100000074459	Date de la première version publiée: 08/22/2023

: Listé ou en conformité avec l'inventaire

: N'est pas en conformité avec l'inventaire

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MERCOSUR - L'Accord pour la Facilitation du Transport de Marchandises Dangereuses; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande;

NITRIC ACID >10 - 30%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08/22/2023
1.1	07/30/2026	100000074459	Date de la première version publiée: 08/22/2023

OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 07/30/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR